

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2007

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le dix-neuf juin deux mil sept, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Molière, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Jean-Paul OLLIVIER, Michel BOUVARD, Liliane TISSERAND, Angèlina RAFFIN, Florent VILLANOVA, Michel CABITEN, Joëlle NEVEUX, Marie-Claude GUERIN, Martine BAUX, Nicole LOTITO, Philippe LEFEVRE, Pierre PROSILLICO, René BEZARD, Alex THOMAS, Denis THEROND, René CORGNOLO, Myriam TRUFFE, Georges DELSAUT, Michèle LETOT, Jean-Pierre SERRA, Patrick VEGAS, Christian ROUGIER, Jean-Michel FORET, Joëlle DUMOND

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Brigitte HUMEAU	a donné pouvoir à	Liliane TISSERAND
Raphaëlle VACHEROT	a donné pouvoir à	Joëlle NEVEUX
Roger FLATTET	a donné pouvoir à	Georges DELSAUT
Robert MASSON	a donné pouvoir à	Jean-Pierre SERRA
Mireille CLOT	a donné pouvoir à	Denis THEROND

ABSENTS

Brigitte VARSI, Frédéric LUERA, André GRIMONPON

La séance est ouverte à 14 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

Appel nominal des membres par Monsieur le Maire.

I – DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Myriam TRUFFE est élue secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

II – ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DES 20 FEVRIER 2007 ET 23 MARS 2007

Les procès-verbaux des séances du 20 février 2007 et 23 mars 2007 sont adoptés à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

14 H 45 – Monsieur le Maire sort.

1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal délibère en l'absence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint et lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2006.

VOTE : 24 VOIX POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT (Pouvoir de R. FLATTET), J.P. SERRA (pouvoir de R. MASSON), C. ROUGIER)

2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU – EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal délibère en l'absence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint et lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau, pour l'exercice 2006.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal délibère en l'absence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint et lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe de l'Assainissement, pour l'exercice 2006.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS SCOLAIRES EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal délibère en l'absence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint et lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe des Transports Scolaires, pour l'exercice 2006.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

5 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES CAVEAUX EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal délibère en l'absence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint et lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe de la gestion des Caveaux, pour l'exercice 2006.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

6 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal délibère en l'absence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint et lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe de l'assainissement non collectif, pour l'exercice 2006.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

7 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE MUNICIPAL DE VOILE ET DE KAYAK DES ISSAMBRES – EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal délibère en l'absence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint et lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe du Centre Municipal de Voile et de Kayak des Issambres, pour l'exercice 2006.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

8 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2006 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, DES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT, DES TRANSPORTS SCOLAIRES, DES CAVEAUX, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DU CENTRE MUNICIPAL DE VOILE ET DE KAYAK DES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECLARE que les comptes de gestion Commune, Eau, Assainissement, Service des Transports Scolaires, des Caveaux, de l'Assainissement Non Collectif et du Centre Municipal de Voile et de Kayak des Issambres, dressés par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2006, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

15 H 20 – Retour de Monsieur le Maire

9 – APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision modificative n° 1 Budget Commune telle que proposée.

VOTE : 25 VOIX POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT (Pouvoir de R. FLATTET), J.P. SERRA (pouvoir de R. MASSON), C. ROUGIER)

10 – OPTIMISATION DE LA GESTION COMMUNALE - DISPOSITION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'ouverture d'une ligne de trésorerie annuelle auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur d'un montant de 5 000 000 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à passer et à signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer, sans autre délibération, les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

VOTE : 29 VOIX POUR

1 ABSTENTION (J.P. SERRA)

11 – OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif 2006 de l'Office Municipal du Tourisme.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

12 – OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME – REVERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR AU TITRE DE L'EXERCICE 2007

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de reverser à l'Office Municipal du Tourisme la somme de 430 000 euros, correspondant au produit de la taxe de séjour,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2007 à l'imputation 73961- fonction 95.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

13 – VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL ET D'UNE INDEMNITE DE CONFECTION BUDGETAIRE A MONSIEUR LE RECEVEUR PERCEPTEUR DU MUY

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer à Monsieur Bernard GUERIN, Receveur Percepteur du Muy, l'indemnité de conseil qui peut être attribuée, chaque année, au Receveur Municipal chargé de gérer les fonds communaux, qui est calculée sur le montant réel des dépenses auxquelles sont appliqués des pourcentages,

PRECISE que les taux, tels que prévu à l'article 2 de l'arrêté susvisé, sont les suivants :

0,30 % de 0,00 € à 7 622,45 €

0,20 % de 7 622,45 € à 30 489,80 €

0,15 % de 30 489,80 € à 60 979,61 €

0,10 % de 60 979,61 € à 121 959,22 €

0,075 % de 121 959,22 € à 228 673,52 €

0,05 % de 228 673,52 € à 381 122,54 €

0,025 % de 381 122,54 € à 609 796,07 €

0,01 % sup à 609 796,07 €

PRECISE que les crédits budgétaires correspondant à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif Commune de l'exercice 2007, à l'article 6225 « rémunérations versées », fonction 0221- et seront prévus, dans les mêmes conditions aux budgets suivants, pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante et tant qu'il n'y aura pas de changement de Receveur Municipal,

DECIDE d'attribuer à Monsieur Bernard GUERIN, Receveur Percepteur du Muy, l'indemnité de confection budgétaire.

PRECISE que le montant de ladite indemnité annuelle est fixé à 45,73 €.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

14 – BUDGET DE LA COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 3 DU 23 MARS 2007

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le résultat comptable 2006 tel que proposé,

DECIDE d'annuler la délibération n° 3 du 23 mars 2007.

VOTE : 25 VOIX POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT (Pouvoir de R. FLATTET), J.P. SERRA (pouvoir de R. MASSON), C. ROUGIER)

15 – ZAC DES GARILLANS – APPROBATION DES COMPTES DE CLOTURE MODIFIES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte de clôture modifié de la ZAC DES GARILLANS, tel qu'il a été transmis à la Commune par Maître ASTIER,

AUTORISE Monsieur le Maire à payer la créance à la Société MONIN pour un montant de 28 841,26 euros T.T.C.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

16 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT - MAIRIE D'HONNEUR MODIFICATION

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'augmenter l'autorisation de programme 10 : Mairie d'Honneur de 385 000 euros,

DECIDE d'augmenter les crédits de paiements ouverts en 2007 de 385 000 euros.

VOTE : 25 VOIX POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT (Pouvoir de R. FLATTET), J.P. SERRA (pouvoir de R. MASSON), C. ROUGIER)

17 – MAIRIE D'HONNEUR – AVENANT N° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le coût réévalué de la rémunération du maître d'œuvre, consécutif de la réévaluation du coût prévisionnel des travaux,

APPROUVE le montant modifié du marché porté à la somme de 209 852.50 euros hors taxes, soit la somme de 250 983.59 euros toutes taxes comprises,

AUTORISE Monsieur l'Adjoint délégué à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant,

PRECISE que les crédits correspondant à cette prestation complémentaire seront inscrits au budget de l'exercice courant.

VOTE : 25 VOIX POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT (Pouvoir de R. FLATTET), J.P. SERRA (pouvoir de R. MASSON), C. ROUGIER)

18 – CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE D'HONNEUR – AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX 2006/158

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE les travaux complémentaires d'un montant de 346 539.41 € TTC,

APPROUVE le montant modifié du marché porté à la somme de 4 333 096.30 € TTC,

AUTORISE Monsieur l'Adjoint délégué à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant,

PRECISE que les crédits correspondant à cette prestation complémentaire seront inscrits au budget de l'exercice courant.

VOTE : 25 VOIX POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT (Pouvoir de R. FLATTET), J.P. SERRA (pouvoir de R. MASSON), C. ROUGIER)

19 – MISE A DISPOSITION – POSE – ENTRETIEN – MAINTENANCE D'ABRIS VOYAGEURS PUBLICITAIRES ET DE MOBILIERS DE COMMUNICATION DE 2 M² DOUBLE FACE TYPE SUCETTES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'installation de deux nouveaux abris voyageurs publicitaires aux Issambres,

PREND ACTE de ce que les prestations dont le titulaire a la charge, c'est-à-dire, la mise à disposition et la pose des abris voyageurs publicitaires ainsi que les finitions de sols, seront couvertes par les recettes publicitaires,

PREND ACTE de ce que les travaux de terrassement ou de décaissement nécessaires à l'installation de ces abris voyageurs seront réalisés par la Commune,

AUTORISE Monsieur l'Adjoint délégué à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant,

PRECISE que les crédits correspondant aux travaux de terrassement ou de décaissement sont inscrits au budget communal.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

20 - REGLES APPLICABLES A LA COMMANDE PUBLIQUE – GUIDE DES PROCEDURES INTERNES ABROGATION

Après débat, le Conseil Municipal :

ABROGE le guide des procédures internes adopté le 16 décembre 2004.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

21 – MARCHES PUBLICS D'ASSURANCES - AVENANT N° 1 AU MARCHE 2006/138

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la fusion des compagnies d'assurances M.M.A. IARD et AZUR ASSURANCES,

APPROUVE le transfert du marché n° 2006-138 à la compagnie M.M.A. IARD aux conditions initiales du marché,

AUTORISE Monsieur l'Adjoint délégué à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

22 – DENOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS

Après débat, le Conseil Municipal :

DENOMME « Parking des Douanes », le parking récemment acquis, agrandi et mis en valeur, situé en bas du Village,

DENOMME «Chemin du Moulin des Iscles», la route qui relie la Route Départementale à l'Argens,

DENOMME « Parking PERRIN FRERES », le parking nouvellement créé, situé au bas du Village, devant la Maison PERRIN,

DENOMME « Espace Just FONTAINE » les nouveaux locaux du C.L.C.S. Julien Cazelles,

DENOMME « Parvis Elvis PRESLEY » le parvis devant la salle Robert Manuel sis à la Pinède des Issambres (ex gradins du Théâtre de Verdure),

DENOMME «Descente Marsupilami » la nouvelle voie d'accès au Port des Issambres.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

23 – CŒUR DE LA BOUVERIE – REALISATION DE L'EQUIPEMENT PUBLIC

A - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le coût réévalué de la rémunération du maître d'œuvre, consécutif de la réévaluation du coût prévisionnel des travaux,

APPROUVE le montant modifié du marché porté à la somme de 191 436.30 euros hors taxes, soit la somme de 228 957.81 euros toutes taxes comprises,

AUTORISE Monsieur l'Adjoint délégué à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant,

PRECISE que les crédits correspondant à cette prestation complémentaire seront inscrits au budget de l'exercice courant.

VOTE : 25 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (Pouvoir de R. FLATTET), J.P. SERRA (pouvoir de R. MASSON), C. ROUGIER)

B – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER LES MARCHES A INTERVENIR AVEC LES SOCIETES ATTRIBUTAIRES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la Construction d'un Equipement public , conformément aux articles 33, 40, et 57 à 59 ou, à défaut, par voie de marché négocié, en application de l'article 35-I-1° du Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises qui seront choisies par la Commission d'Appel d'Offres,

PRECISE que les crédits correspondant seront inscrits au Budget Principal Ville de l'exercice courant et à venir.

VOTE : 25 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (Pouvoir de R. FLATTET), J.P. SERRA (pouvoir de R. MASSON), C. ROUGIER)

C – CONSTRUCTION D'UNE CRECHE HALTE GARDERIE A LA BOUVERIE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet proposé,

SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir à cet effet,

S'ENGAGE d'ores et déjà à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

VOTE : 25 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (Pouvoir de R. FLATTET), J.P. SERRA (pouvoir de R. MASSON), C. ROUGIER)

24 – FIXATION DU TAUX DE PROMOTION DES FONCTIONNAIRES DE CATEGORIES A, B ET C POUR L'ANNEE 2007

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la Collectivité, comme proposés,

DECIDE que, lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

25 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

CREE les emplois suivants :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
<u>Filière Administrative</u>	
Rédacteur Chef	1
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	5
<u>Filière Médico-Sociale</u>	
A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} Classe	4
A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} Classe	1
<u>Filière Technique</u>	
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	5
<u>Filière Animation</u>	
Adjoint Animation de 1 ^{ère} Classe	2

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".

VOTE : 25 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (Pouvoir de R. FLATTET), J.P. SERRA (pouvoir de R. MASSON), C. ROUGIER)

26 – DEFINITION DES TAUX DE VACATIONS DES SAISONNIERS RECRUTES POUR LE C.L.C.S. JULIEN CAZELLES DURANT LA PERIODE ESTIVALE

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE que les animateurs recrutés dans le cadre du Centre de Loisirs, de Culture et de Sports seront rémunérés à la vacation selon les montants définis au tableau proposé,

PRECISE que ces taux de vacations seront applicables pour la période des vacances estivales (juillet et août),

PRECISE que cette délibération complète la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2006 (Création d'emplois saisonniers pour le service Sports Loisirs Jeunesse).

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

27 – REVISION SIMPLIFIEE DU P.O.S.

Après débat, le Conseil Municipal :

PRESCRIT la mise en œuvre d'une procédure de révision simplifiée sur le secteur des Castagniers,

APPROUVE les modalités de concertation publique telles que proposées.

VOTE : 25 VOIX POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT (Pouvoir de R. FLATTET), J.P. SERRA (pouvoir de R. MASSON), C. ROUGIER)

28 – AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE SUR LA RD N7 – ACQUISITION DE TERRAINS A LA S.C.I. DE LA VALLEE DE L'ARGENS

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir les portions de terrain d'environ 138 m² et d'environ 77 m² nécessaires à l'aménagement du futur giratoire de la RD N7, qui seront identifiées par document d'arpentage à intervenir, issues des parcelles cadastrées AM n° 11 et AN n° 184, sises au lieu dit « Les Sigues », propriétés de la S.C.I. de la Vallée de l'Argens, au prix de 2,75 € le m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte d'acquisition à intervenir qui sera passé en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. Le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification et à signer tous documents relatifs à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Commune de l'exercice courant.

VOTE : 25 VOIX POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT (Pouvoir de R. FLATTET), J.P. SERRA (pouvoir de R. MASSON), C. ROUGIER)

29 – AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE SUR LA RD N7 – ACQUISITION DE TERRAIN A L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (O.N.F.)

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir les portions de terrain d'environ 77 m² et d'environ 255 m² nécessaires à l'aménagement du futur giratoire de la RD N7, qui seront identifiées par document d'arpentage à intervenir, issues des parcelles cadastrées AM n° 8 et AN n° 12, sises au lieu dit « Les Sigues », propriétés de l'Office National des Forêts, au prix de 900 €, conforme à l'estimation des Domaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte de transfert de propriété à intervenir qui sera passé en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} adjoint à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. Le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification et à signer tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Commune de l'exercice courant.

VOTE : 25 VOIX POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT (Pouvoir de R. FLATTET), J.P. SERRA (pouvoir de R. MASSON), C. ROUGIER)

30 – PORT DES ISSAMBRES – PROJET D'IMPLANTATION D'UN DEBARCADERE A PASSAGERS – AVENANT N° 7 A LA CONCESSION DE LA SOCIETE DU PORT DES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'avenant n° 7 tel qu'il est présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

31 – POURSUITE DE L'EXTENSION DU PARKING DES DOUANES – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE SECTION BE N° 22 SISE QUARTIER DES DOUANES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de l'acquisition de la parcelle cadastrée section BE n° 22, d'une contenance de 250 m² appartenant à M. et Mme TRON et à Mme PLANCHA, au prix de 12 000 €,

APPROUVE la création au profit de Monsieur et Madame TRON ainsi que Madame PLANCHA d'une servitude de passage dans une bande de 2,5 m de large sur une longueur d'environ 11 m sur la future parcelle communale cadastrée section BE 22,

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte d'acquisition à intervenir qui sera passé en la forme administrative et à signer tout autre document relatif à ce dossier,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. Le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

32 – BILAN FONCIER – ANNEE 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la politique foncière de la Commune au titre de l'année 2006.

16 h 40 – Monsieur Jean-Pierre SERRA quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur Christian ROUGIER (le pouvoir de Monsieur R. MASSON donné à Monsieur J.P. SERRA s'annule).

33 – ZAC DES GARILLANS – CESSION DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION AO N° 628 ET 630 AU PROFIT DE LA S.C.I. DES 4 CHEMINS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession à la S.C.I. DES 4 CHEMINS des parcelles cadastrées section AO n° 628 et 630, propriétés de la Commune, aux superficies respectives de 166 m² et 4 941 m², situées dans le périmètre de la Z.A.C. des Garillans, au prix de 281 000 €,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte authentique à intervenir en l'étude notariale de Maîtres JANER et BRINES à Roquebrune-sur-Argens, avec le concours de l'étude de Maître COMBE, **DIT** que la recette générée par cette transaction sera inscrite au budget de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

34 – CESSION D'UNE CAVE SISE IMPASSE BARBACANE A MONSIEUR AYAS

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de la cession de la cave, d'une contenance de 55 m² environ, constituant le lot n° 1 de la copropriété « L'Hospitalet » cadastrée section BD n° 45, située 8 impasse Barbacane, au profit de M Benoît AYAS, au prix de 46 800 € conforme à l'estimation des Domaines,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette cession et, en particulier, l'acte authentique de transfert à intervenir en l'Etude Notariale JANER / BRINES,

DIT que la recette générée par cette cession sera inscrite au budget de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

35 – CESSION DE PARCELLES DE TERRE EN NATURE DE LANDE SISES AUX BASTIDES DU LAC AU PROFIT DES PROPRIETAIRES RIVERAINS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession aux propriétaires riverains des parcelles qui seront identifiées par document d'arpentage à intervenir, issues de la parcelle cadastrée section CS n° 735 propriété de la Commune, dans le lotissement des Bastides du Lac, quartier de la Bouverie,

APPROUVE le prix proposé soit 4,5 € le m², conforme à l'estimation des Domaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier les actes de cession, passés en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires relatives à ces transactions,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint à signer les actes requis en même temps que les autres parties et en présence de M. Le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

DIT que les recettes générées par ces transactions seront inscrites au budget de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

36 – QUARTIER DE LA GAILLARDE – REGULARISATION FONCIERE : CESSION GRATUITE AU PROFIT DE LA COMMUNE D'UN TERRAIN A USAGE DE PARKING

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession à titre gratuit, d'accord entre les parties, d'une emprise de 2 957 m² environ, issue de la parcelle cadastrée section BV n° 796, qui sera identifiée par document d'arpentage à intervenir, constituant l'assiette d'un parking, par la S.A.R.L. d'Aménagement Foncier du Littoral, au profit de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant cette affaire,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. Le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

DECIDE que la présente délibération annule et remplace la délibération approuvée en date du 30 mars 1992.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

37 – QUARTIER DE LA GAILLARDE – REPRISE ET INCORPORATION DE L'AVENUE DU GATTILIER DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession à titre gratuit, d'accord entre les parties, des parcelles cadastrées section BV n° 798 et 804, aux superficies respectives de 5 988 m² et 1 001 m², constituant l'assiette de la voie, par la S.A.R.L. d'Aménagement Foncier du Littoral, au profit de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toute pièce nécessaire concernant cette affaire,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. Le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

DECIDE du classement dans le domaine public communal de cette voie dès lors que ces formalités auront été accomplies

DECIDE que la présente délibération annule et remplace la délibération approuvée en date du 27 novembre 2001.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

38 – REVITALISATION DU VILLAGE – COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL A LA COLLECTIVITE (C.R.A.C.) EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité de la SAIEM relatif à l'exercice 2006 pour l'opération de Convention Publique d'Aménagement (C.P.A.) revitalisation du Village, arrêté au 30/12/2006.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

39 – CESSION A TITRE GRATUIT D'ACCORD ENTRE LES PARTIES AU PROFIT DE LA COMMUNE, D'ESPACES EN NATURE DE LANDE SIS AUX ISSAMBRES CADASTRES SECTION CO N° 117 ET CN N° 18

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession à titre gratuit, d'accord entre les parties, par la copropriété « Le hameau des Issambres » au profit de la Commune, de la parcelle cadastrée section CO n° 117 pour une contenance de 14 930 m² ainsi que d'une emprise de 1 460 m² environ qui sera identifiée par document d'arpentage à intervenir, à détacher de la parcelle cadastrée section CN n° 18,

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant cette affaire,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint à signer l'acte requis en même temps que l'autre partie et en présence de M. Le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

40 – AIDE FINANCIERE DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES BP 287 ET 289

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acte d'engagement proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et respecter les conditions du subventionnement régional proposé et à intervenir, ainsi que tout autre document relatif à cette demande de subvention.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

41 – AIDE FINANCIERE DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE BE 30

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acte d'engagement proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et respecter les conditions du subventionnement régional proposé et à intervenir, ainsi que tout autre document relatif à cette demande de subvention.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

42 – ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN A LA SAFER

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE l'acquisition par la Commune des parcelles de terrain sises aux Basses Roques, cadastrées section AN n° 17-18, section AT n° 6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18 et section BH n° 484 sise quartier Saint-Pierre, d'une contenance globale de 13ha 93a 37ca environ,

PRECISE que cette transaction aura lieu au prix de 141 120 €, conforme à l'estimation des domaines majorée de 3%, auquel s'ajoutera le montant des frais de portage,

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette transaction et en particulier l'acte authentique de cession à intervenir en l'étude notariale JANER/BRINES et la convention de portage avec la SAFER.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

43 – ACQUISITION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAR DU DELAISSE RN 7 LIEUDIT « LES BLAVETS »

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE l'acquisition par la Commune du délaissé de la route nationale 7, d'une superficie d'environ 4 113 m² sis lieu-dit « Les Blavets », propriété du domaine public du Département, selon document d'arpentage à intervenir,

PRECISE que cette transaction aura lieu au prix global de 10 000 €,

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette cession et en particulier, l'acte de transfert de propriété à intervenir,

DECIDE que la présente délibération annule et remplace la délibération approuvée en date du 10 juin 2003.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

44 – REVITALISATION DU VILLAGE – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LA RENOVATION – ANNEE 2006/2007

Après débat, le Conseil Municipal :

SOLLICITE l'aide du Conseil Régional (service de l'aménagement du territoire) pour les années 2006 et 2007 pour un montant de 130 000 € au titre de travaux portant sur les parties communes correspondant à 45 façades et 30 toitures.

DIT que la présente délibération annule et remplace la précédente demande formulée en 2006.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

45 – EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – ENTREPRISES LIDL ET INTERMARCHE

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE D'EXONERER les entreprises LIDL et INTERMARCHE de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, étant précisé que cette exonération est applicable pour l'année d'imposition 2008.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

46– ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE D'ALLOUER une subvention complémentaire aux associations suivantes

Boule Brune : 3 000 euros
Gymnastique Rythmique de Roquebrune : 4 000 euros
Entre Chat : 1 000 euros
Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre de l'Institut Stanislas 1 000 euros
DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Commune.
VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

47 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME POUR LA VENTE DE PRESTATIONS NAUTIQUES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de partenariat avec l'Office Municipal du Tourisme pour la vente de prestations nautiques du Centre Municipal de Voile et de Kayak.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Office Municipal du Tourisme pour l'année 2007.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

48- CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE INTERNATIONAL D'AIKIDO

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de partenariat avec Monsieur TISSIER Christian.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Monsieur TISSIER.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

49- FIXATION DES TARIFS 2007 POUR LA PRATIQUE DE L'AQUA GYM, DE LA NATATION D'ENTRETIEN ET DE COURS DE NATATION A LA PISCINE MUNICIPALE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE les tarifs 2007 concernant les activités aqua gym, natation d'entretien, cours de natation tels que proposés,

PRECISE que ces recettes seront inscrites au budget de l'année 2007.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

50- MODIFICATION DU MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant n° 1 du marché de fournitures de repas en liaison froide,

APPROUVE le nouveau prix unitaire pour les goûters des enfants du Centre de Loisirs soit 0,70 € H.T.,

AUTORISE Monsieur l'Adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 du marché de fournitures de repas en liaison froide.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

51 – MODIFICATION DU REGLEMENT DE PRET DE MINI BUS AUX ASSOCIATIONS ROQUEBRUNOISES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE les modifications proposées aux articles 1 et 7 du règlement validé par le Conseil Municipal du 29 juin 2004 pour la mise à disposition gratuite de prêt de mini bus aux associations Roquebrunoises,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement modifié.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

52 – STATION D'EPURATION DE LA GAILLARDE- QUARTIER DES ISSAMBRES – ETUDE POUR LA MISE AUX NORMES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ET DE L'AGENCE DE L'EAU

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'études pour un montant de : 240.744 €HT,

SOLLICITE Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau et Monsieur le Président du Conseil Régional afin d'obtenir toutes les aides financières possibles,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches pour la mise en place du financement et à signer les documents s'y rapportant notamment l'acte d'engagement,

RESPECTE les conditions de subventionnement régional,

DEMANDE une dérogation pour commencer les études avant la notification des subventions.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

53 – EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – QUARTIER DES FOURQUES – PROGRAMME 2007/2008

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'Extension du Réseau d'Assainissement Collectif quartier des Fourques – Programme 2007/ 2008, conformément aux articles 33, 40, et 57 à 59 et 72 ou, à défaut, par voie de marché négocié, en application de l'article 35-I-1° du Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises qui seront choisies par la Commission d'Appel d'Offres.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Annexe de l'Assainissement Collectif de l'exercice courant et à venir.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

54 – CONSTRUCTION D’UN ESCALIER ENTRE LA MAIRIE D’HONNEUR ET LA RUE SAINT-ANTOINE AVEC COUVERTURE BOIS DU VALLON SAINTE CANDIE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le lancement d’un appel d’offres ouvert pour la Construction d’un escalier entre la Mairie d’Honneur et la rue Saint-Antoine, conformément aux articles 33, 40, et 57 à 59 et 72 ou, à défaut, par voie de marché négocié, en application de l’article 35-I-1° du Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises qui seront choisies par la Commission d’Appel d’Offres,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal Ville de l’exercice courant.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

55 – RAPPORT DU DELEGATAIRE CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC DE L’EAU POTABLE DE L’ANNEE 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport du délégué concernant le service public de l’eau potable au titre de l’année 2006,

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

56 – RAPPORT DU DELEGATAIRE CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE L’ANNEE 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport du délégué concernant le service public de l’assainissement de l’année 2006.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

57 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L’EAU POTABLE EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l’eau potable au titre de l’année 2006.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

58 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l’assainissement au titre de l’année 2006.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

17 H 27 – Madame Joëlle NEVEUX quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur J.P. OLLIVIER ; (le pouvoir de Madame VACHEROT donné à Madame NEVEUX s’annule).

59 – CREATION DE TROTTOIRS D’OUVRAGES ASSOCIES ET REHABILITATION DE CIRCULATION PIETONNE – LANCEMENT DE LA PROCEDURE D’APPEL D’OFFRES

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE le lancement d’un appel d’offres ouvert en ce qui concerne la création de trottoirs et ouvrages associés et réhabilitation de circulation piétonne, conformément aux articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ainsi que l’article 35-II le cas échéant, sans préjudice de recourir aux dispositions de l’article 35-I-1 dudit code si les conditions le permettent,

PREND ACTE qu’à l’issue de la procédure, il sera conclu un marché pour une durée estimée de DIX HUIT mois, pour un montant global estimé à la somme de 1 170 568,50 Euros Hors Taxes, soit 1 400 000 Euros Toutes Taxes Comprises,

AUTORISE Monsieur l’Adjoint Délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec le prestataire qui sera choisi par la Commission d’Appel d’Offres,

PRECISE que les crédits correspondant audit marché de la création de trottoirs et ouvrages associés et réhabilitation de circulation piétonne seront inscrits au Budget Communal.

VOTE : UNANIMITE (28 voix POUR)

60 – AMENAGEMENT D’UNE AIRE MULTI SPORTS A L’ESPACE CALANDRI – LANCEMENT DE LA PROCEDURE D’APPEL D’OFFRES

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE le lancement d’un appel d’offres ouvert en ce qui concerne L’AMENAGEMENT D’UNE AIRE MULTI-SPORTS A L’ESPACE CALANDRI, conformément aux articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ainsi que l’article 35-II le cas échéant, sans préjudice de recourir aux dispositions de l’article 35-I-1 dudit code si les conditions le permettent.

PREND ACTE qu’à l’issue de la procédure relative à L’AMENAGEMENT D’UNE AIRE MULTI-SPORTS A L’ESPACE CALANDRI, il sera conclu un marché pour un montant global estimé à la somme de 376 254,18 Euros Hors Taxes, soit 450 000 Euros Toutes Taxes comprises.

AUTORISE Monsieur l’Adjoint Délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec le prestataire qui sera choisi par la Commission d’Appel d’Offres

PRECISE que les crédits correspondant audit marché de L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE MULTI-SPORTS A L'ESPACE CALANDRI seront inscrit au Budget Communal.

VOTE : UNANIMITE (28 voix POUR)

61 – OUVERTURE DOMINICALE DE BRICORAMA PENDANT LA SAISON ESTIVALE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après débat, le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable à la demande d'ouverture dominicale de l'établissement BRICORAMA telle qu'elle est présentée.

VOTE : 27 VOIX POUR

1 ABSTENTION (J.M. FORET)

62 - INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales du n° 07/29 à 07/81.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **17 heures 37**.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 26 juin 2007.

Le Maire,
Luc JOUSSE